



REGLEMENT DU 8^{ème} SALON

D'ARTISTES AMATEURS

12 et 13 MARS 2022

www.amis-marolles.org
bureau@amis-marolles.org
Place Charles de Gaulle

94440 Marolles en Brie
N° siret : 797 705 811 000 17

L'exposition est strictement réservée aux artistes AMATEURS, peinture, sculptures, photos, autres.

Les PROFESSIONNELS NE SERONT PAS ACCEPTES.

Lieu d'exposition des œuvres :

Espace des Buissons

Rue des bruyères (face au centre commercial)
94440 MAROLLES EN BRIE

Dates, horaires d'ouverture et lieu : 12 et 13 mars 2022 de 14h à 18h

L'artiste prête à l'association, dans le cadre de l'exposition définie ci-dessus et aux seules fins de l'exposition les œuvres dont la liste est indexée ci-dessous.

L'ARTISTE autorise l'ASSOCIATION à présenter publiquement ses œuvres dans le cadre de l'exposition définie ci-dessus.

Œuvres non admises : les œuvres anonymes, les œuvres ayant un caractère obscène, injurieux, ou de publicité commerciale.

Œuvres admises :

- Peintures : huile, acrylique, pastel, aquarelle, dessins, encres, peintures sur divers supports
- Sculptures : bois, pierre, argile, plâtre, marbre, métal ;
- Photos : paysage, animaux, fleurs ;
- Autres : mosaïques, découpage, broderie

Montage et installation de l'exposition et placements des œuvres :

Dépôt des œuvres : vendredi 11 mars de 14h30 à 16h30

Reprise des œuvres : dimanche 13 mars de 18h30 à 19h30

si ces horaires ne vous conviennent pas, prenez contact avec :

- Mme HEMON : 06 12 62 38 59

- La présentation des œuvres relève entièrement de la responsabilité de l'ASSOCIATION et du comité organisateur qui se chargent de l'installation des œuvres. Si l'artiste en fait la demande, l'ASSOCIATION ne pourra pas s'opposer à ce que l'ARTISTE procède lui-même à l'installation de toutes ou d'une partie de ses œuvres.

L'Association s'engage à promouvoir à ses frais, l'exposition selon son programme habituel de promotion

Vente

- L'association n'autorise pas la vente directe au salon.
- Si une personne est intéressée, elle pourra prendre contact directement avec l'auteur.

Conditions d'inscription :

- Un droit de 15 euros sera demandé
- Chaque exposant pourra présenter jusqu'à **5 œuvres** pour des dimensions ne dépassant pas 1 m et **2 œuvres** pour des dimensions supérieures.
- Chaque œuvre devra être encadrée discrètement ou comporter une bordure légère.
- **Chaque tableau devra porter au dos un système nécessaire à l'accrochage** permettant de le suspendre.
- Avoir une étiquette collée au dos mentionnant le titre de l'œuvre et l'adresse de l'exposant.
- Les sculptures seront accompagnées d'une sellette ou tabouret faisant office de socle.
- Aucune assurance collective n'est prise par l'association, chaque exposant est seul responsable de ses œuvres.

L'association s'engage à organiser un vernissage le samedi 12 mars à 18h30 (sous réserve des contraintes sanitaires).

Conformément à la législation en vigueur, nous sommes contraints de vérifier la détention du Pass-sanitaire numérique ou papier.

Important :

Pour confirmer votre inscription, veuillez déposer en Mairie sous enveloppe au nom des AMIS DE MAROLLES, un chèque de 15 euros libellé au nom des AMIS DE MAROLLES accompagné du bulletin d'inscription ci-dessous.

La Présidente des AMIS DE MAROLLES

Jeannine HEMON



Amis de Marolles

Salon des Artistes Amateurs

12 et 13 mars 2022

Bulletin d'inscription

Nom et prénom :

Adresse :

Code Postal : VILLE :

Téléphone : Fixe..... Portable :

E-mail :

Catégorie : Peinture Sculptures Photos Autres

Renseignements sur les œuvres

Œuvre n° 1 :

Titre
Format
Technique

Œuvre n° 2 :

Titre
Format
Technique

Œuvre n° 3 :

Titre
Format
Technique

Œuvre n° 4 :

Titre
Format
Technique

Œuvre n° 5 :

Titre
Format
Technique

Bulletin à retourner aux Amis de Marolles, Mairie, 94440 Marolles en Brie
ou par mail à : bureau@amis-marolles.org